

COMMUNE DE SIGEAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation du chemin rural n° 417

Par arrêté n°2022-05 en date du 06 avril 2022 , le Maire de la commune de SIGEAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation du chemin rural n° 417, au lieu-dit « Le Peyrou ».

A cet effet monsieur Louis SERENE a été désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier , ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles , côté et paraphé par le commissaire enquêteur , seront consultables à l'accueil de la mairie de SIGEAN , 10 , place de la Libération , 11130 , SIGEAN , **du mardi 3 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022 inclus** , aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.sigean.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur , mairie de SIGEAN , 10 place de la Libération , 11130 SIGEAN.

Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le **vendredi 20 mai 2022 de 15h00 à 17h00**.

A l'issue de l'enquête publique , les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à l'accueil de la mairie de SIGEAN , aux jours et heures habituels d'ouverture , pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

